



Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN

Ville de BONSECOURS

Décision n°52/22 du 28/11/2022

Objet : Contrat – Renouvellement du contrat intégral pour les logiciels Finances/RH

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020.10 du 25 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition financière de la Société JVS-Mairistem du 10 novembre 2022,

Considérant que notre contrat intégral actuel avec cette société pour les logiciels Finances/RH arrive à échéance le 31 décembre 2022,

Considérant la nécessité de renouveler ce contrat intégral pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant la proposition financière faite par la Société JVS-Mairistem pour une somme total de 15 052,80 € TTC,

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter et de signer la proposition financière de la Société JVS-Mairistem du 10 novembre 2022 pour le renouvellement du contrat intégral des logiciels Finances/RH pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 2 : Les services sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en forme légale.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bonsecours, le 28 novembre 2022.



Laurent GRELAUD

Maire de BONSECOURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20221205-52-22-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation